



Problèmes actuels en normalisation européenne, influence sur la surveillance de l'exposition

János SOLT

Public Foundation for Research on Occupational Safety
Ötvös János u. 2, H-1021 Budapest

Activités de la Fondation publique pour la recherche en sécurité du travail

Département Analyse et information : les principales missions de ce département sont la collecte, le traitement et la diffusion de l'information en sécurité du travail, l'organisation de formations spécifiques et la publication de périodiques. Il remplit aussi les fonctions de centre national du CIS.

Département Analyse des risques : les principales missions de ce département sont l'évaluation des risques technologiques au poste de travail et la réalisation d'audits de sécurité dans divers lieux de travail.

Laboratoire d'essais pour l'étude de l'environnement de travail : les principales missions de ce laboratoire sont l'identification et le dosage des agents nocifs dans l'environnement de travail (surveillance de l'exposition, mesure du bruit, de l'éclairage, des ambiances intérieures, des charges d'électricité statique, des champs électromagnétiques) et l'évaluation des risques chimiques au poste de travail. Le laboratoire est accrédité par l'Office national d'accréditation.

La présente communication abordera exclusivement *la surveillance de l'exposition*.

Problème actuel

L'évaluation de l'exposition des salariés est d'une importance cruciale pour l'analyse du risque, tout particulièrement lorsqu'il s'agit du risque chimique.

Si l'on veut obtenir des données d'exposition comparables, afin de parvenir à une appréciation du risque comparable, il est recommandé de mener l'étude suivant des normes généralement reconnues, tant au niveau du prélèvement et de l'analyse qu'à celui des exigences (valeurs limites).

Dans notre laboratoire, les études sont réalisées conformément aux normes nationales (MSZ), européennes (EN) et internationales (ISO). Toutefois, comme ces normes ne couvrent pas tout notre champ d'activité, il a fallu adopter également des normes OSHA et NIOSH. La répartition des normes retenues est la suivante : 4 nationales, 3 EN, 3 ISO et 20 autres (OSHA et NIOSH). Les valeurs limites sont fixées par arrêté ministériel.

Notre problème : la normalisation européenne fait assez peu de place à la surveillance de l'exposition, à l'air des lieux de travail ou, de façon générale, aux substances dangereuses. L'ISO s'implique bien davantage dans la normalisation des méthodes de prélèvement et d'analyse.

Il n'y a que deux directives du Conseil sur les exigences minimales de santé et de sécurité au travail ; il n'existe que quelques rares normes EN consacrées au prélèvement et à l'analyse, alors que plusieurs normes comportent des spécifications produit tant dans le domaine « *air des lieux de travail* » que dans le domaine « *qualité de l'air* ». A ce jour, aucune valeur limite généralement reconnue n'a encore été fixée.

Attentes

Travail en commun – si nécessaire recherche en commun – consacré à l'élaboration de normes européennes concernant

- la surveillance de l'exposition,
- la stratégie de prélèvement, en tenant compte en particulier des pics d'exposition,
- la relation entre émission et concentration au poste de travail.

Les réseaux européens, par exemple EUROSHNET, peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'organisation de ce travail.